



RENDICACIONES ÉLECTORALES

2023

vox
KLIMA



Introduction	5
1. Une transition ambitieuse et juste pour le Luxembourg	7
1.1 Une préservation de la biodiversité et des ressources en eau	8
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la préservation de la biodiversité Gérer l'eau potable avec précaution Renaturer les milieux aquatiques naturels et les espaces verts Créer des corridors écologiques Renforcer la protection juridique de la nature 	
1.2 Une alimentation saine et respectueuse de la planète à la portée de tou.tes	10
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement à hauteur des services écosystémiques fournis Mettre en œuvre le PAN-Bio 2025 en collaboration avec les acteurs du secteur bio Promouvoir un élevage lié au sol et la diversification agricole Encourager des comportements écologiques chez les citoyen.nes Défendre les semences paysannes dans le cadre de la réforme de la législation européenne sur la commercialisation des semences 	
1.3 Des modes de consommation durables axés sur la réparation, le réemploi et le partage	13
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser des modes de consommation axés sur la réparation, le réemploi et le partage S'engager pour une mise en œuvre ambitieuse du « Offfall-a Ressourcepak » 	
1.4 Une réduction des besoins énergétiques et un développement des énergies renouvelables et locales	14
<ul style="list-style-type: none"> Inscrire la sobriété énergétique en tant que priorité absolue Développer les énergies renouvelables, locales et décentralisées Continuer de manière conséquente la sortie du nucléaire Garantir un système de tarification du CO₂ socialement responsable 	
1.5 Un habitat densifié, durable et abordable	16
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir un aménagement des territoires participatif et juste qui vise une zéro artificialisation des sols Favoriser la construction écologique et démontable Favoriser le chauffage et les rénovations écologiques et lutter contre la précarité énergétique 	
1.6 Une mobilité active, collective, électrique et partagée	18
<ul style="list-style-type: none"> Développer de manière conséquente la mobilité active et les transports en commun Passer à un parc de voitures légères, électriques, partagées et peu nombreuses 	

2. Des responsabilités au-delà des frontières	19
2.1 Un financement climatique juste et une contribution équitable aux pertes et préjudices	20
Faire du financement climatique une question de justice climatique	
Impliquer les populations locales dans le financement climatique et respecter leurs droits	
2.2 Des relations commerciales équitables et respectueuses de l'environnement	21
Promouvoir le commerce équitable, en particulier dans les achats publics	
Dire non au traité de libre-échange avec le Mercosur	
S'engager pour une mise en œuvre juste de la nouvelle loi européenne sur la déforestation	
2.3 Un devoir de vigilance pour des entreprises respectueuses de l'environnement et des droits humains	23
2.4 Un secteur financier responsable	24
S'engager pour un secteur financier respectueux du climat et des droits humains	
Mettre fin au greenwashing et au socialwashing dans le secteur financier	
Garantir la participation de la société civile	
2.5 Une coopération ambitieuse, juste et climato-compatible	26
Favoriser une aide publique au développement cohérente, transparente et climato-compatible	
Faire de la transition énergétique une priorité de la politique de coopération	
2.6 Une reconnaissance des réfugiés climatiques	27
3. Une transition sociétale au service du bien commun	29
3.1 Des politiques ambitieuses fondées sur les principes de régénération	30
3.2 Une transition socialement juste	30
3.3 Une évolution du paradigme économique au profit du bien commun	31
3.4 Une gouvernance participative, inclusive et transformatrice	32
3.5 Une approche axée sur le genre dans les politiques climatiques	33
3.6 Une intégration de la protection du climat et du développement durable dans les programmes éducatifs, scolaires et de formation continue	34

Introduction

Aujourd'hui, notre planète fait face à des défis environnementaux et sociaux sans précédent : le changement climatique, la perte de biodiversité et les inégalités croissantes.

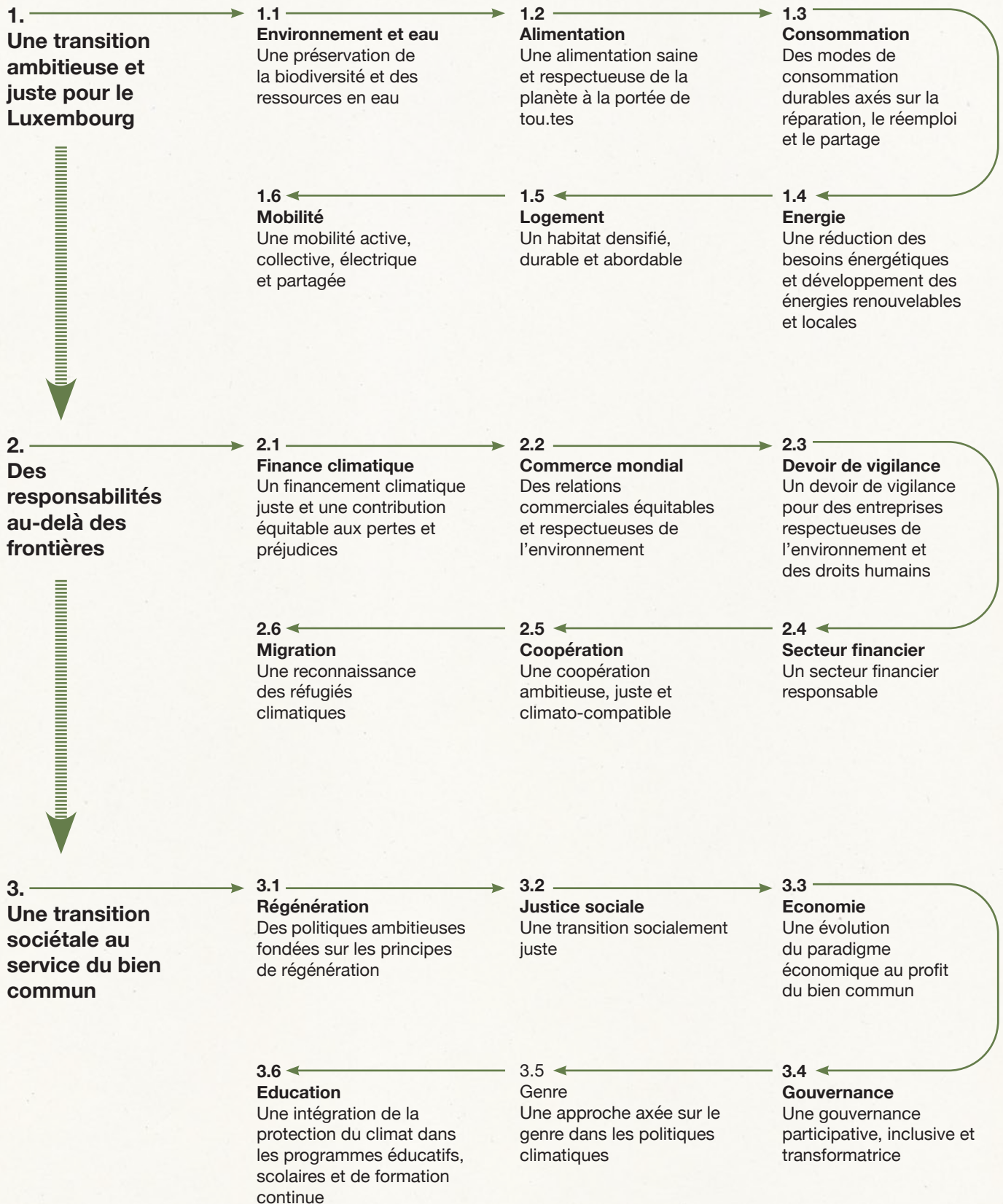
Il est crucial d'agir maintenant et ensemble pour assurer un avenir durable aux générations futures.

Votum Klima¹ a présenté des revendications aux partis politiques depuis les élections de 2009. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en mars 2023, révèle que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter². Sur les neuf « limites planétaires » identifiées par les scientifiques comme étant des seuils critiques à ne pas dépasser, six ont déjà été franchies³.

L'accord de Paris a fixé l'objectif d'une économie zéro carbone d'ici le milieu de ce siècle. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de toute urgence d'une stratégie de protection du climat et de l'environnement proposant aux ménages, aux commerces, à l'industrie, aux transports et à l'agriculture des objectifs et des mesures concrètes et encore plus ambitieux. Une telle stratégie doit impliquer un débat fondamental sur la croissance, afin d'aboutir à de nouvelles voies pour une société durable qui mettent l'accent sur le bien commun, la qualité de vie, la justice sociale et la protection de l'environnement.

Pour faire face aux multiples défis, Votum Klima a élaboré pour la troisième fois une liste de revendications concrètes et ambitieuses pour guider notre futur gouvernement vers un Luxembourg décarbonisé, résilient et juste. Ce document, issu de l'effort collectif de 14 organisations de la société civile du Luxembourg, présente les actions prioritaires que nous demandons à nos représentants politiques de mettre en œuvre. Nous les avons organisés en trois niveaux d'intervention – national (partie 1), international (partie 2) et systémique (partie 3) – et dix-huit domaines thématiques (voir graphique page 6). Nous appelons nos futur.es élu.es à s'engager résolument dans la protection du climat, de l'environnement et de la justice sociale pour les générations actuelles et futures.

1. Organisations qui ont participé à l'élaboration de ce document : ASTM Luxembourg, Caritas Luxembourg, CELL, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Eurosolar Lëtzebuerg, Etika, Fairtrade Lëtzebuerg, Frères des Hommes Luxembourg, Greenpeace Luxembourg, Partage.lu, Natur & Umwelt, Pro Velo, Sos Faim, Vereenegung Biolandwirtschaft Lëtzebuerg asbl
2. <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>
3. <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>



1. Une transition ambitieuse et juste pour le Luxembourg

Si tout le monde vivait comme les habitant.es du Luxembourg, il faudrait 7,8 planètes pour répondre aux besoins de l'humanité. L'empreinte carbone d'un.e Luxembourgeois.e moyen.ne a été estimée en 2019 à 13 tonnes d'équivalent CO₂ par personne et par an¹. D'après les estimations du LIST, cette empreinte devra être divisée presque par dix d'ici 2050, ce qui illustre les efforts considérables à réaliser à tous les niveaux.

Au-delà de l'empreinte carbone, l'environnement naturel et la biodiversité sont dans un état préoccupant au Luxembourg. Pour développer la résilience des territoires et régénérer les ressources endommagées, un ensemble cohérent d'actions politiques ambitieuses et socialement justes sont nécessaires, à tous les niveaux et dans tous les domaines.

1. LIST, 2022. Vers la décarbonisation. Comprendre et réduire l'empreinte carbone au Luxembourg

1.1 Une préservation de la biodiversité et des ressources en eau

D'après le dernier rapport de l'Observatoire de l'environnement naturel, 75% des habitats et espèces au Luxembourg sont dans un état de conservation défavorable¹, principalement en raison de la fragmentation du paysage et de l'intensification de l'agriculture. L'état de santé des forêts se détériore rapidement, accéléré par les perturbations climatiques². En 2022, les niveaux des cours d'eau étaient extrêmement bas en été, avec des niveaux jamais observés auparavant sur certains ruisseaux, risquant de causer des dégâts irréversibles à la faune et la flore.

Au-delà de certaines espèces emblématiques telles que les abeilles ou papillons, cette chute de la biodiversité constitue une menace aussi inquiétante que le changement climatique pour l'humanité. Par exemple, le déclin mondial des pollinisateurs pose un défi majeur pour la sécurité alimentaire.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

Renforcer la préservation de la biodiversité

- Augmenter les efforts et adapter les soutiens financiers pour préserver la biodiversité au Luxembourg, conformément aux objectifs du Plan National concernant la Protection de la Nature (PNPN3) ; rendre l'agriculture biologique, qui est actuellement la forme de production agricole la plus durable, éligible à des subventions via le PNPN3 afin de permettre sa promotion au niveau interministériel ;
- Encourager l'adhésion et la mise en œuvre du Pacte Nature par les communes sur tout le territoire, notamment en renforçant les actions de sensibilisation et d'information auprès des communes ;
- Impliquer davantage les acteurs de la société civile dans les processus décisionnels liés à la protection de la nature, en particulier dans le secteur agricole ;
- Sensibiliser les citoyen.nes à l'importance des espaces verts et décourager les jardins de graviers (« Schottergaert ») ;
- Interdire la vente de pesticides pour usage privé.

1. Observatoire de l'environnement naturel, Rapport de l'observatoire de l'environnement naturel 2017-2021

2. https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2022/09-septembre/23-inventaire-phytosanitaire-forets.html

Gérer l'eau potable avec précaution

- Promouvoir les économies d'eau et limiter le gaspillage en instaurant une tarification progressive pour les consommations élevées (piscine, lavage de voiture...);
- Développer une stratégie de récupération des eaux de pluie à mettre en œuvre de manière collective et individuelle au niveau local (quartier, village...); les pouvoirs publics devant jouer un rôle de pionnier sur l'ensemble des bâtiments publics;
- Rendre obligatoire l'installation d'une citerne d'eau de pluie avec raccordement aux toilettes pour chaque nouvelle construction;
- Utiliser de l'eau non potable chaque fois que cela est possible (irrigation des espaces verts, entretien et nettoyage des espaces publics, utilisation industrielle...);
- Elaborer et mettre en place un large plan d'investissement qui doublerait les réseaux de distribution d'eau; installer les infrastructures d'un réseau d'eau non potable parallèle au réseau d'eau potable pour des usages tels que l'alimentation des toilettes, l'arrosage, etc.;
- Sensibiliser les citoyen.nes et les entreprises à la protection de l'eau.

Renaturer les milieux aquatiques naturels et les espaces verts

- Appliquer de manière cohérente les mesures du nouveau plan de gestion de l'eau et y intégrer des possibilités de subventions pour l'agriculture biologique;
- Inciter les communes sur l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre du Pacte Nature, à renaturer les cours d'eau et les biotopes humides de manière stratégique, ainsi qu'à créer des partenariats de cours d'eau;
- Inciter les communes sur l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre du Pacte Nature, à renaturer les espaces verts publics en utilisant des plantes naturelles, diversifiées et indigènes, en respectant les périodes de fauchage écologiquement appropriées et en renonçant aux produits phytosanitaires.

Créer des corridors écologiques

- Créer des corridors écologiques entre zones protégées (milieux ouverts, aquatiques et forestiers), zones agricoles et zones urbaines (le long des infrastructures de transport etc) afin de générer un effet multiplicateur en matière de protection de la biodiversité;
- Minimiser l'impact des nouvelles routes sur la migration des espèces animales dès le stade de la planification.

Renforcer la protection juridique de la nature

- Engager un débat sur la manière d'améliorer la législation pour renforcer la protection de la nature, en étudiant, entre autres, la possibilité de reconnaître la nature en tant que personne juridique dans la Constitution et de criminaliser l'écocide.

1.2 Une alimentation saine et respectueuse de la planète à la portée de tou.tes

Au niveau mondial, l'agriculture industrielle est une cause majeure des problèmes environnementaux. Différentes études montrent qu'il est possible de nourrir une population croissante tout en respectant l'environnement, à condition d'adopter des changements ambitieux dans la consommation (moins de produits d'origine animale et moins de gaspillage alimentaire) et dans la production alimentaire.

L'agriculture biologique, l'agroécologie, la permaculture etc. représentent des alternatives à l'agriculture industrielle, car elles respectent les ressources et les animaux et suivent les cycles naturels.

Le Luxembourg doit mieux soutenir ces formes d'agriculture et mettre en place des mesures financières afin d'aligner les prix des produits bio et conventionnels. Il est nécessaire de promouvoir activement l'agriculture biologique à tous les niveaux, allant au-delà des simples déclarations d'intention. Le Luxembourg doit également soutenir les semences paysannes qui dépendent moins d'intrants chimiques et permettent des cultures diversifiées et adaptées au terroir.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement¹ à hauteur des services écosystémiques fournis

- Réorienter les subventions de manière plus équitable et ciblée pour soutenir les formes d'agriculture respectueuses de l'environnement ;
- Rémunérer les agriculteur.rices pour leurs contributions aux services écosystémiques, tels que la protection de la biodiversité, du climat, de l'eau, des zones humides, et la plantation d'arbres et de haies ;
- Renforcer le financement des institutions et structures existantes oeuvrant pour l'agriculture biologique afin de garantir la mise en œuvre des objectifs nationaux et européens en matière d'agriculture biologique ;
- Financer la recherche et les conseils en agriculture biologique, en agroécologie, en permaculture etc. pour optimiser la productivité de ces systèmes ;
- Mettre en place des mesures financières pour rendre les produits bio accessibles, surtout pour les ménages les plus vulnérables, (par exemple un complément d'allocation familiale dédié à l'achat de produits bio ou un chèque repas bio) ;
- Augmenter la disponibilité d'aliments bio, saisonniers et locaux dans les cantines scolaires et publiques, les maisons relais et lors des événements publics et veiller à ce que les produits importés (café, bananes, etc.) soient labellisés Commerce Equitable en plus du label bio ;
- Soutenir la création de pôles économiques de stockage, de transformation et de valorisation des produits biologiques ;

1. Entre les différents labels encadrés ou non par les services publics, les démarches privées ne demandant pas de respecter un cahier des charges stricte, il est complexe d'être sûr.e de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement. Pour soutenir une agriculture respectueuse du vivant, le lien entre producteur et consommateur est donc essentiel

- Encourager les entreprises de transformation à transformer des produits biologiques en proposant des aides à la certification bio, des campagnes de sensibilisation et des formations.

Mettre en œuvre le PAN-Bio 2025 en collaboration avec les acteurs du secteur bio

- Réaliser une évaluation indépendante à mi-parcours du Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique (PAN-Bio 2025) et prendre les mesures nécessaires, sur la base des résultats de cette évaluation, pour parvenir aux objectifs fixés dans le PAN-Bio et dans la stratégie européenne « Farm to Fork » ;
- Élargir les objectifs et les moyens au-delà du simple objectif d'atteindre 20% de surface agricole utile gérée en production biologique d'ici 2025 : Fournir 20% d'aliments biologiques dans les cantines, allouer 20% des fonds dédiés à la recherche agronomique à l'agriculture biologique, etc. ;
- Impliquer le secteur biologique dans la conception, la mise en œuvre et le développement du PAN-Bio et lui donner les moyens financiers de contribuer à la réalisation des objectifs (sensibilisation, conseil, recherche, action, etc.).

Promouvoir un élevage lié au sol et la diversification agricole

- Promouvoir un élevage extensif biologique lié au sol, respectueux des ressources naturelles ;
- Encourager la diversification des productions agricoles, notamment le développement de la culture de légumes, de fruits et de légumineuses ;
- Inciter à réduire la consommation de produits d'origine animale.

Encourager des comportements écologiques chez les citoyens

- Lutter contre le gaspillage alimentaire, en installant par exemple des frigos de partage dans des lieux publics stratégiques et en encourageant plus fortement les supermarchés à vendre à prix réduit les produits approchant la date de péremption ;
- Encourager les communes à créer des points d'eau accessibles dans des lieux publics tels que les parcs, les écoles, les gares routières etc ;
- Mettre en place systématiquement des jardins communautaires écologiques, favorisant également le renforcement des liens sociaux ;
- Soutenir les systèmes agricoles alternatifs tels que l'agriculture solidaire (Solawi).

Défendre les semences paysannes dans le cadre de la réforme de la législation européenne sur la commercialisation des semences

- Soutenir, renforcer et promouvoir le réseau des semences paysannes ;
- Défendre au niveau européen que la future réforme de la législation européenne sur la commercialisation des semences garantisse l'accès des agriculteur.rices à des semences de qualité adaptées aux conditions locales, en mettant en place un système proportionné et efficace de commercialisation des semences appartenant à des variétés ou des populations non distinctes, uniformes et stables ;
- Reconnaître les semences paysannes comme un moyen efficace et généralisable pour contribuer à réduire les besoins en intrants chimiques grâce à leur plus grande diversité, conformément aux objectifs du plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques qui vise entre autres la généralisation des systèmes agricoles et des moyens connus permettant de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ;
- Défendre l'exclusion explicite des systèmes de semences paysannes du champ d'application de la législation européenne sur la commercialisation des semences, en définissant de manière adéquate le champ d'application et en créant un dispositif spécifique qui encadre l'échange, l'utilisation et la vente de semences paysannes entre agriculteur.rices¹ ;
- Continuer à étiqueter les plantes et les semences génétiquement modifiées et les réglementer par les lois et règlements grand-ducaux en vigueur sur les organismes génétiquement modifiés; éviter toute dilution de cette législation qui affaiblirait l'agriculture biologique et la transparence vis-à-vis des consommateurs.

1. Conformément aux obligations de l'article 19 de la Déclaration des Nations Unies pour les droits des paysans et d'autres personnes vivant en milieu rural (pour laquelle le Luxembourg a voté en faveur) et de l'article 9 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA).

1.3 Des modes de consommation durables axés sur la réparation, le réemploi et le partage

Le modèle de consommation du Luxembourg fonctionne aujourd'hui de manière linéaire, consommant beaucoup d'énergie et de ressources et produisant des déchets et des impacts négatifs sur l'environnement. Malgré un niveau de vie élevé, la consommation des Luxembourgeois.es se tourne vers des produits bon marché et de courte durée de vie, au lieu de produits durables et éthiques.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

Favoriser des modes de consommation axés sur la réparation, le réemploi et le partage

- Mettre en place des outils fiscaux favorisant les biens et les modes de consommation durables (usage partagé, produits de seconde main, haute circularité), assurer la redistribution et/ou la compensation sociale et surtaxer les produits de luxe ;
- Garantir l'accessibilité des biens de consommations écologiques et éthiques pour tou.tes, notamment à travers des aides spécifiques à destination des ménages défavorisés ;
- Créer des systèmes et espaces permanents de location, réparation et transformation de biens (vêtements, outils, de matériel de jardinage, etc.) à l'échelle locale, encadrés par des professionnel.les ou des associations ;
- Encourager la mise à disposition régulière d'espaces de troc et des marchés de seconde main ;
- Promouvoir l'organisation de cours pour apprendre à fabriquer ou réparer soi-même des biens de consommation ;
- Prolonger la durée d'utilisation des appareils électriques, électroniques et des logiciels dans une démarche d'économie circulaire ;
- Encourager le remplacement de systèmes de propriété privée par des systèmes d'utilisation partagée, selon le principe du « produit comme service », en visant une propriété privée réduite à zéro pour certains biens, tels que les voitures individuelles.

S'engager pour une mise en œuvre ambitieuse du « Offall-a Ressourcepak »

- Accélérer la mise en œuvre des mesures du Offall-a Ressourcepak¹, en particulier celles concernant le plastique à usage unique ;
- Impliquer les citoyen.nes dans la mise en œuvre du Offall- a Ressourcepak.

1. Un ensemble de 5 lois mis en place en 2022 visant à prévenir et réduire les déchets

1.4 Une réduction des besoins énergétiques et un développement des énergies renouvelables et locales

La consommation d'énergie par habitant au Luxembourg est supérieure à la moyenne des pays industrialisés modernes¹. Au Luxembourg, en 2021, seulement 9 % de l'énergie consommée était verte², une proportion bien inférieure à celle d'autres pays, et 7,7% du mix national de l'électricité fournie aux clients finals était composé d'énergie nucléaire.³ Il est important de réduire la consommation énergétique du pays et de développer les énergies renouvelables et locales.

En 2021, le Luxembourg a instauré une taxe CO₂ sur les carburants, le mazout et le gaz pour encourager des comportements plus durables. En 2021, les ménages modestes étaient compensés financièrement pour la dépense supplémentaire engendrée par la taxe CO₂⁴. Le Luxembourg doit augmenter cette taxe plus rapidement que prévu tout en veillant à ce qu'elle soit compensée financièrement pour les ménages à revenu modeste.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

Inscrire la sobriété énergétique en tant que priorité absolue

- Intégrer la sobriété énergétique comme première priorité de la stratégie nationale de décarbonisation de l'énergie et intensifier les efforts pour encourager des économies d'énergie dans tous les secteurs (transports, industries, tertiaire et ménages) ;
- Mener des campagnes de sensibilisation, en ciblant particulièrement les entreprises, sur le potentiel des mesures d'économie d'énergie, de la transition énergétique et les risques liés à « l'effet rebond »⁵ ;
- Veiller à ce que toutes les interventions des pouvoirs publics visant à réduire la consommation d'énergie soient neutres en termes des coûts pour les personnes socialement défavorisées.

Développer les énergies renouvelables, locales et décentralisées

- Adopter une stratégie claire pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables et viser l'autosuffisance énergétique pour les usages non industriels d'ici 2030 ;
- Concevoir une stratégie pour décentraliser la production, le stockage et la distribution d'énergie renouvelable par le biais de groupements d'une taille à définir (résidences, quartiers, communes, etc) ;

1. <https://ourworldindata.org/energy>

2. STATEC, tableau Approvisionnement énergétique par type de produits

3. STATEC, tableau Composition du mix national de l'électricité fournie aux clients finals (en %)

4. <https://paperjam.lu/article/au-luxembourg-carbone-aura-pri>

5. On parle d'effet rebond quand les gains d'efficacité énergétique risquent d'être annulés, en partie ou totalement, par une augmentation de la consommation énergétique.

- Soutenir financièrement le stockage d'énergies renouvelables au même niveau que la production ;
- Rendre obligatoire l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics et des nouvelles constructions ;
- Veiller à ce que les énergies renouvelables respectent l'environnement, notamment en privilégiant l'installation des panneaux solaires sur les toits, les façades et au-dessus des surfaces imperméabilisées (parkings, pistes cyclables, etc.) ; pour les panneaux solaires installés sur des espaces verts, s'assurer qu'ils sont installés en accord avec les biotopes existants et qu'ils ont des retombées positives (tel que l'ombrage pour les animaux ou les cultures) ;
- Veiller à ce que les énergies renouvelables respectent les droits humains (notamment en évaluant l'impact social de l'extraction des matières premières nécessaires) ;
- Créer un cadre propice à la participation citoyenne pour démocratiser la production d'énergie à long terme et soutenir le développement de coopératives énergétiques, notamment en encourageant les communes à mettre à disposition les toits des bâtiments publics ;
- Orienter les investissements des fonds publics (notamment le fond de compensation) vers le développement local et décentralisé des énergies renouvelables ;
- Encourager la mise en place de formations spécifiques en matière de réparation de panneaux solaires.

Continuer de manière conséquente la sortie du nucléaire

- S'opposer au niveau européen et international à une relance du nucléaire ;
- Continuer à s'opposer à la taxonomie européenne pour les investissements incluant l'énergie nucléaire dans les énergies « vertes » ;
- S'opposer à la prolongation de la durée de vie du réacteur 1 de Cattenom lors des consultations débutant en 2024¹.

Garantir un système de tarification du CO₂ socialement responsable

- Augmenter progressivement et plus rapidement que prévu la taxe CO₂ et assurer une vision à long terme de son évolution ;
- Évaluer régulièrement l'impact écologique et social de la taxe CO₂ et adapter la compensation sociale si nécessaire ;
- Compenser la taxe CO₂ par un crédit d'impôt pour les ménages à revenus modestes (Q1, Q2 et Q3), ajusté en fonction de l'augmentation de la taxe ;
- Assurer la transparence en matière d'utilisation des recettes générées ;
- Appliquer la taxe CO₂ à tous les produits fossiles, y compris le kérosène.

1. La centrale nucléaire de Cattenom a été conçue pour une durée d'exploitation de 30 à 40 ans maximum. Après cela, les risques d'accident augmentent. Le réacteur 1 atteindra 40 ans en 2026, mais EDF envisage de prolonger la durée de vie des réacteurs de 1300 MWe jusqu'à 50 ans. Les consultations sur cette prolongation débuteront en 2024.

1.5 Un habitat densifié, durable et abordable

Le logement et l'aménagement du territoire sont essentiels pour la transition écologique et sociale. La manière dont nous aménageons notre espace, nos villages et nos villes est intimement liée à la résilience des territoires, la préservation des habitats, notre mobilité et notre consommation d'énergie.

Au Luxembourg, les grands logements entraînent d'importants besoins de chauffage et sont majoritairement chauffés par des combustibles fossiles¹. A ceci s'ajoute que les méthodes de construction actuelles favorisent des matériaux à forte empreinte carbone, ne permettent pas le démontage ultérieur des différents matériaux de construction et sont à l'origine de grandes quantités de déchets.

L'artificialisation des sols est également un problème majeur au Luxembourg. Les objectifs de zéro artificialisation nette d'ici 2035 et 2050 du Programme Directeur d'Aménagement du Territoire pourraient ne pas suffire à protéger les habitats précieux et les espèces menacées au Luxembourg.

De plus, l'accès à un logement abordable est devenu un défi pour de nombreux citoyens. A peine 2% des logements sont considérés comme abordables², alors que le taux de pauvreté monétaire du pays avoisine les 20% en 2021³.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

Promouvoir un aménagement des territoires participatif et juste qui vise une zéro artificialisation des sols

- Remplacer l'objectif du Programme Directeur d'Aménagement du Territoire d'une zéro artificialisation nette par l'objectif d'une zéro artificialisation absolue et raccourcir les délais de réalisation des objectifs ;
- Concentrer les nouvelles constructions dans les 3 agglomérations du pays, conformément au scénario de développement à trois agglomérations (Agglo-centre, Région Sud et Nord-stat) ;
- Mettre en œuvre la densification urbaine à travers différentes stratégies, comme l'augmentation du nombre d'étages par immeuble, la réduction de la surface de logement par personne et la promotion de modèles de logement tels que les co-habitations, les coopératives d'habitats et les maisons multifamiliales ;
- Augmenter le nombre de logements abordables afin que la part des logements abordables dans le parc immobilier soit proche du taux de risque de pauvreté monétaire ;

1. LIST, 2022. *Vers la décarbonisation. Comprendre et réduire l'empreinte carbone au Luxembourg*

2. <https://www.csl.lu/wp-content/uploads/2022/01/02-2022-logement-abordable.pdf>

3. STATEC, 2022. *Rapport travail et cohésion sociale 2022*

- Garantir une participation citoyenne continue à tous les niveaux du développement territorial et s'assurer que les recommandations issues de processus tels que les consultations dans le cadre de Luxembourg in Transition, le Klima-Biergerrot etc. soient prises en compte au niveau de tous les ministères ;
- Encourager la végétalisation des bâtiments (toitures et façades vertes) et des espaces publics avec une végétation naturelle et locale ;
- Intégrer de supports de nidification pour les espèces qui nichent dans les bâtiments (hirondelles de fenêtre, martinets noirs, chauves-souris) dans les nouvelles constructions et lors de la rénovation de bâtiments.

Favoriser la construction écologique et démontable

- Privilégier la transformation des bâtiments existants plutôt que leur démolition ;
- Promouvoir, dès la conception, des techniques de construction qui permettent une déconstruction ultérieure des bâtiments ;
- Rendre les matériaux de construction écologiques plus abordables que leurs équivalents non écologiques grâce à des mesures fiscales et/ou des subventions dédiées exclusivement à ces matériaux.

Favoriser le chauffage et les rénovations écologiques et lutter contre la précarité énergétique

- Prolonger les aides pour les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur et l'isolation thermique ;
- Créer des subventions plus ciblées en fonction des critères sociaux, dont le montant attribué aux personnes et/ou aux ménages suivrait une approche de sélectivité sociale (inversement proportionnelle au montant des revenus) en apportant une attention particulière à ce que les ménages les plus défavorisés puissent avoir accès à ces aides ;
- Inciter la rénovation systématique des bâtiments publics ;
- Développer et cibler les conseils personnalisés en matière d'énergie ;
- Soutenir les propriétaires offrant des logements sociaux pour leur permettre de réaliser des rénovations énergétiques ;
- Instaurer un mécanisme pour réguler l'augmentation des loyers après amélioration de l'efficacité énergétique, compensé par une hausse des aides au logement par exemple.

1.6 Une mobilité active, collective, électrique et partagée

La voiture individuelle domine la mobilité au Luxembourg. D'ici 2035, le besoin de mobilité augmentera de 40 %¹. Maintenir le statu quo n'est donc pas viable. Face à ces enjeux, le Gouvernement a élaboré différents documents et stratégies pour accompagner l'évolution de la mobilité au Luxembourg, en mettant l'accent sur les transports en commun et la mobilité active (Modu2.0 de 2018, législation sur les pistes cyclables de 2019 et Plan National de la Mobilité PNM2035 de 2022). Il est urgent de repenser la place de la voiture individuelle dans notre société. L'avenir doit privilégier la mobilité active, collective, électrique et partagée.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

Développer de manière conséquente la mobilité active et les transports en commun

- Appliquer rapidement le Modu2.0, la législation en matière de pistes cyclables et le Plan National de la Mobilité (PNM2035), en particulier en ce qui concerne la classification fonctionnelle du réseau routier et les Modal Splits des déplacements du PNM2035 ;
- Créer un cadre légal, moderniser le code de la route et réformer l'allocation de l'espace routier pour s'assurer qu'à l'avenir toutes les routes soient équipées d'infrastructures sûres pour la mobilité active et que les transports en commun soient prioritaires ;
- Développer de manière conséquente le réseau national des pistes cyclables et soutenir les réseaux régionaux pour rendre le vélo sûr et accessible partout ;
- Développer, améliorer et adapter le réseau de transport en commun et encourager son électrification ;
- Limiter la vitesse à 30 km/h en agglomération, étendre les zones de rencontre à 20 km/h dans les zones résidentielles et commerciales et créer plus de zones sans voiture dans les centres des villes et des villages ;
- Sensibiliser les citoyen.nes aux avantages des transports en commun et de la mobilité active et aux conséquences du transport individuel sur le climat ; faire prendre conscience que le choix d'un moyen de transport implique un risque, et donc une responsabilité, vis-à-vis des autres usagers.

Passer à un parc de voitures légères, électriques, partagées et peu nombreuses

- Viser à remplacer l'intégralité des voitures individuelles par des voitures partagées, disponibles à la location dans les quartiers ;
- Soutenir les offres de partage de voitures ou de vélos (car and bike-sharing) et le covoiturage organisé par les communes, ainsi que la coopération intercommunale à cet égard ;
- Créer des points de covoiturage stratégiques et des navettes pour mieux connecter les pôles de transports en commun ;
- Envisager une taxe pour les véhicules polluants dans les grandes villes.

1. D'après les estimations du PNM2035 – en comparaison avec 2017

2. Des responsabilités au-delà des frontières

Les conséquences du changement climatique entravent l'amélioration des conditions de vie dans les pays du Sud global.

Avec des émissions de gaz à effet de serre par habitant parmi les plus élevées au monde, le Luxembourg a la responsabilité de soutenir les personnes affectées par le changement climatique.

Notre pays doit également veiller à ce que les activités commerciales et financières réalisées à partir de son territoire respectent l'environnement et les droits humains et permettent aux populations dans les pays du Sud global de s'adapter au changement climatique tout en protégeant l'environnement, les forêts et la biodiversité.

2.1 Un financement climatique juste et une contribution équitable aux pertes et préjudices

Si les pays industrialisés sont les principaux responsables de la crise climatique, ce sont les pays du Sud global qui en subissent les conséquences les plus graves. Dans le cadre de l'accord de Paris, les pays du Nord global se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars de financement climatique international par an d'ici 2025 pour des projets d'atténuation et d'adaptation dans les pays du Sud global.¹ Depuis plus de 30 ans, les pays du Sud demandent de rajouter un financement pour les « pertes et préjudices » c'est-à-dire les conséquences du changement climatique qui ne peuvent pas être évités ni par l'atténuation ni par l'adaptation.

De nombreux outils de financement climatique sont mis en place sans impliquer les communautés locales. Par exemple, des projets de compensation carbone de type REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) permettent à des entreprises de « compenser » leurs émissions carbone. Or, une étude récente montre que plus de 90% des compensations carbone des forêts tropicales ne réduisent pas réellement les émissions², et dans certains cas, les communautés locales qui dépendent des forêts ne peuvent plus accéder à ces ressources³.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

Faire du financement climatique une question de justice climatique

- Garantir la transparence des financements climatiques, notamment en publiant la répartition détaillée entre atténuation et adaptation, ainsi que les montants alloués au secteur privé ;
- Reconnaître les pertes et préjudices comme troisième pilier du financement climatique et soutenir la création d'un fonds international dédié ;
- S'engager à allouer des budgets supplémentaires provenant de différents ministères pour financer les pertes et préjudices, en tenant compte des obligations du Luxembourg dans le cadre de l'accord de Paris, de sa responsabilité historique et de sa capacité (liée à sa richesse actuelle) ;
- Fournir tous les financements climatiques sous forme de dons plutôt que de prêts, et soutenir l'annulation de la dette des pays vulnérables au changement climatique sans déduire les coûts de cette annulation du nouveau fonds pour les pertes et préjudices ;
- Renforcer le financement international des projets d'atténuation et d'adaptation des Organisation non-gouvernementale de développement et de leurs partenaires, en plus de la coopération au développement, en évitant les projets de compensation carbone volontaires.

1. Europad, 2021. L'urgence climatique. Qu'est-ce que la dette a à voir là-dedans ?

2. <https://www.theguardian.com/environment/2023/jan/18/revealed-forest-carbon-offsets-biggest-provider-worthless-verra-aoe>

3. <https://earth.org/green-colonialism/>

Impliquer les populations locales dans le financement climatique et respecter leurs droits

- S'assurer que, dans le cadre du financement climatique et de la participation à des fonds d'investissements verts (tel que le Green Climate Fund), les projets et programmes impliquent les populations locales dans les processus de conception, favorisent un développement axé sur les besoins des communautés et respectent les droits humains ;
- Prendre des décisions cohérentes en matière de protection du climat et des forêts, et défendre cette position au niveau européen et international, conformément à la Convention 169 de l'OIT (par exemple en ce qui concerne la reconnaissance des titres de propriété des peuples autochtones et leur rôle dans la protection des forêts tropicales) ;
- Veiller à ce que les fonds dédiés aux pertes et préjudices financent non seulement les processus techniques et les frais de fonctionnement des structures mais atteignent également les communautés les plus vulnérables ;
- Définir le *greenwashing* comme une pratique commerciale trompeuse consistant à utiliser de manière abusive l'argument écologique pour promouvoir un produit ou un service, alors que son intérêt environnemental est inexistant, voire négatif, et rendre cette pratique punissable juridiquement ; définir également le terme de neutralité carbone comme un équilibre qui ne peut être atteint qu'à l'échelle d'un pays afin de limiter son usage abusif par les entreprises.

2.2 Des relations commerciales équitables et respectueuses de l'environnement

Le commerce mondial peut aider à lutter contre la crise climatique et la protection de l'environnement, s'il contribue à des modèles de production durables et à des relations commerciales équitables. Or, actuellement la plupart des pratiques commerciales appauvrissent les petits producteur.rices dans les pays du Sud global. Si ces derniers ne sont pas en mesure de couvrir les coûts de production et d'investir, la transition vers une agriculture résiliente et sans déforestation risque d'être impossible. Il est donc important de soutenir la mise en place de relations commerciales équitables.

Récemment, l'UE a adopté une nouvelle loi historique pour empêcher la vente sur le marché européen de matières premières liées à la déforestation¹. Pour s'attaquer efficacement à la déforestation, la législation européenne doit accorder plus d'attention aux petits producteur.rices et répartir équitablement les coûts de mise en conformité avec les nouvelles exigences entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

L'accord de libre-échange entre l'UE et les quatre pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) risque de son côté d'accélérer la déforestation tropicale, d'augmenter les exportations de pesticides européens, d'encourager des pratiques agricoles non durables et de marginaliser les petits producteur.rices.

1. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_7444

Promouvoir le commerce équitable, en particulier dans les achats publics

- Promouvoir des biens de consommation respectant la protection de l'environnement et les droits humains tout au long de leur cycle de vie ;
- Mettre en place un cahier des charges pour les achats publics et y inscrire que « *pour des matières premières et des produits composés à partir de matières premières provenant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et s'il existe pour ces matières premières une filière équitable certifiée, telle que définie par la charte du commerce équitable et contrôlée par un organisme certificateur accrédité selon la norme ILNAS EN ISO/IEC 17065, le recours à ces matières premières issues de cette filière équitable est exclusif* » ; cette définition faisant référence au texte de loi n° 7672 relative à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles ; parallèlement, inscrire dans ce cahier des charges les critères du règlement bio de l'Union Européenne en vigueur ;
- Inclure les denrées alimentaires et les vêtements professionnels dans cette démarche ;
- Surveiller l'exportation d'appareils électroniques de seconde main vers les pays du Sud global.

Dire non au traité de libre-échange avec le Mercosur

- Prendre une position claire contre l'accord de libre-échange UE-Mercosur et le rejeter, plutôt que de simplement retarder la décision finale.

S'engager pour une mise en œuvre juste de la nouvelle loi européenne sur la déforestation

- S'engager pour une mise en œuvre ambitieuse de la nouvelle loi européenne sur la déforestation, notamment en impliquant davantage les producteurs dans le processus, en veillant à ce que les coûts de mise en conformité avec les nouvelles exigences de durabilité du Règlement sur la déforestation soient répartis équitablement entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et en obtenant de l'industrie qu'elle contribue à couvrir ces coûts de mise en conformité des organisations de producteurs avec la législation.

2.3 Un devoir de vigilance pour des entreprises respectueuses de l'environnement et des droits humains

Le rôle des entreprises dans la crise climatique est indéniable. Dans le secteur de l'énergie par exemple, les grandes entreprises de combustibles fossiles continuent de planifier de façon irresponsable des mégaprojets qui ne manqueront pas de déclencher des « bombes de carbone »¹.

Au niveau européen, la future directive européenne sur le devoir de diligence en matière de droits humains et de durabilité des entreprises (Corporate sustainability due diligence) est actuellement en cours de négociation. Cette directive représente une opportunité décisive pour rendre les entreprises responsables de leur impact climatique et de la réduction de leurs émissions, en plus de leurs obligations en matière de droits humains.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

- Mettre en place une législation nationale dans tous les secteurs économiques du pays, pour prévenir et traiter les atteintes aux droits humains et à l'environnement à chaque étape des chaînes de valeur et donner aux victimes la possibilité d'avoir accès à la justice en cas de préjudice, en conformité avec les Principes relatifs aux entreprises et aux droits humains (Principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE) ;
- S'engager au niveau européen en faveur de la proposition de directive « corporate sustainability due diligence » en adoptant une position claire et transparente en faveur d'une législation efficace et renforcée, pleinement alignée sur les normes internationales et intégrant l'obligation pour les entreprises de s'aligner sur l'accord de Paris ;
- Considérer, dans les prochaines législations et notamment lors de l'élaboration de la directive « Corporate sustainability due diligence », le revenu vital et les pratiques d'achats des entreprises comme des pièces essentielles du puzzle pour que les changements structurels nécessaires aient lieu ;
- Assurer que l'Etat, les entreprises à participation étatiques et les organismes étatiques garantissent pleinement et immédiatement une conformité avec les Principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE relatifs aux entreprises et aux droits humains au niveau de leurs propres activités économiques.

1. <https://justice-business.org/eu-must-make-business-legally-accountable-for-the-climate-crisis/>

2.4 Un secteur financier responsable

Greenpeace estime que les émissions produites par le secteur financier du Luxembourg, via les activités qu'il finance, dépassent de 30 à 40 fois les émissions nationales annuelles du pays¹. Ces chiffres soulignent la grande responsabilité des acteurs financiers au Luxembourg en matière de protection du climat à l'échelle mondiale. Le Luxembourg doit également veiller à ce que les fonds qui transitent par son territoire ne soient pas investis dans des projets qui violent les droits humains.

Le Luxembourg se présente comme le leader européen de la finance verte, mais plusieurs études réalisées par Greenpeace montrent que de nombreux produits financiers supposés être « verts » ne sont pas à la hauteur de leurs promesses². En l'absence de directives claires sur l'impact des investissements dit durables sur l'économie réelle, il reste un risque élevé de pratiques de *greenwashing* et de *socialwashing*.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

S'engager pour un secteur financier respectueux du climat et des droits humains

- Mettre en place une législation contraignante pour l'ensemble du secteur financier afin de respecter les Principes Directeurs des Nations Unies en matière de droits humains et entreprises, ainsi que les accords internationaux sur l'environnement et la biodiversité, dont l'accord de Paris ;
- Assurer une exemplarité de la part de « ses » acteurs (entreprises de l'État, institutions et investisseurs publics tels que le Fonds de compensation et le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg) ;
- Promouvoir une réduction graduelle de l'impact climatique du secteur financier luxembourgeois en obligeant les acteurs financiers à diminuer progressivement les investissements dans les énergies fossiles et les entreprises non alignées sur l'accord de Paris, et à rendre transparents l'impact climatique de leurs produits financiers ;
- Intégrer les risques financiers liés au climat (notamment les risques des actifs échoués) dans la stratégie de la place financière en obligeant les acteurs à rendre transparents ces risques pour leurs produits financiers et en excluant les investissements qui comportent un tel risque de toute possibilité d'exonération fiscale ;
- Considérer le secteur financier comme un secteur à risque en matière de droits humains (niveau législatif) ;
- Etablir un plan ambitieux pour développer une finance plus durable en intégrant l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 pour le secteur financier dans la législation et en fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs à court, moyen et long terme pour les acteurs du secteur financier.

1. <https://www.greenpeace.org/luxembourg/fr/secteur-financier/>

2. <https://www.greenpeace.org/luxembourg/fr/communiqués-de-presse/15241/mise-a-lepreuve-des-produits-bancaires-verts/> ;
<https://www.greenpeace.org/luxembourg/fr/en-report/11506/greenwashing-finance-sustainability-funds-fail-to-live-up-to-their-name/>

Mettre fin au *greenwashing* et au *socialwashing* dans le secteur financier

- Assurer la protection des citoyen.nes du *greenwashing* et du *socialwashing* ;
- S'engager au niveau européen et international pour la définition de critères stricts, clairs et cohérents pour les produits financiers dits « durables » ; à défaut de critères européens suffisants, les établir au niveau national ;
- Rendre obligatoire une totale transparence de l'impact environnemental et social des produits financiers et assurer un contrôle à ce titre par la CSSF ;
- Garantir que les banques respectent la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) et veiller à ce que les conseillers bancaires soient formés à la finance durable et fournissent des informations transparentes et accessibles aux client.es ;
- S'engager au niveau de l'Union européenne pour renforcer les réglementations existantes concernant le secteur financier ;
- Augmenter de manière significative les seuils actuels ouvrant droit à une réduction de la taxe d'abonnement sur la base de critères de durabilité¹ ;
- Offrir, à travers la taxe d'abonnement, une incitation fiscale aux fonds d'investissement qui investissent 100% de leur capital dans des domaines durables.

Garantir la participation de la société civile

- Inclure les perspectives des représentants de la société civile (Organisation non-gouvernementales, syndicats, groupes de défense des consommateurs, mouvements sociaux etc.) dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour le secteur financier, en particulier en matière de finance durable ;
- Prendre en compte résolument l'expertise des membres de la société civile en matière de droits humains et de risques environnementaux dès les premières étapes de l'élaboration d'une réglementation.
- Créer un organe indépendant et multipartite chargé de représenter efficacement l'intérêt général, de définir les priorités et les stratégies politiques et de jouer un rôle de contrôle ;

1. Le Luxembourg souhaite encourager les investissements dans des activités durables à travers la réduction de la taxe d'abonnement proposée aux fonds qui investissent une partie de leurs actifs dans des activités économiques durables. Le taux normal de cette taxe est de 0,05%, il est réduit à 0,04% si les fonds investissent au moins 5% de leurs actifs dans des activités économiques durables et à 0,01% si cette proportion concerne 50% des actifs.

2.5 Une coopération ambitieuse, juste et climato-compatible

Les impacts de la crise climatique, tels que sécheresses, vagues de chaleur et inondations, sont bien réels dans les pays du Sud global, y compris dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Il s'avère important de s'assurer que les impacts potentiels sur le climat soient pris en compte de manière systématique dans les projets et programmes de la coopération luxembourgeoise afin d'éviter la maladaptation de ces derniers (*climateproofing*).

La transition énergétique est également un enjeu crucial dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Le Luxembourg devrait s'engager à promouvoir dans ses pays partenaires la transition énergétique basée sur les énergies renouvelables, de manière décentralisée et inclusive.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

Favoriser une aide publique au développement cohérente, transparente et climato-compatible

- Améliorer la transparence dans l'utilisation des fonds alloués à l'aide publique au développement ;
- Maintenir le principe d'additionnalité entre l'aide publique au développement et le financement climatique, ainsi que le financement à 100% des projets d'adaptation portés par les Organisation non-gouvernementale de développement afin d'éviter une mise en concurrence entre projets d'adaptation et projets de développement ;
- Promouvoir davantage la transition agroécologique dans le cadre de l'aide publique au développement et examiner de manière transparente tous les projets à orientation agricole et liés à la sécurité alimentaire en fonction de critères agroécologiques ;
- Veiller à ce que les projets financés par l'aide publique au développement prennent en compte les risques environnementaux et climatiques pour atteindre les objectifs de la stratégie « Environnement et changement climatique » du Ministère des Affaires étrangères et européennes, et éviter la maladaptation des projets.

Faire de la transition énergétique une priorité de la politique de coopération

- Elaborer une stratégie pour développer la production, le stockage et la distribution décentralisée d'énergies renouvelables dans le cadre de la coopération avec l'ensemble des pays partenaires du Luxembourg ;
- Être moteur dans la mobilisation des outils du financement climatique international, notamment pour la compensation des émissions de gaz à effets de serre non rejetés dans l'atmosphère afin d'inciter nos pays partenaires à renoncer à l'exploitation du pétrole et du gaz et à la déforestation.

2.6 Une reconnaissance des réfugiés climatiques

Les réfugiés climatiques sont des personnes contraintes de quitter leur domicile en raison des effets du changement climatique, comme les sécheresses, les inondations, les tempêtes, la montée du niveau de la mer ou les désertifications.

La situation des réfugiés climatiques est de plus en plus reconnue comme une crise humanitaire mondiale nécessitant une réponse politique et humanitaire axée sur les droits et les besoins des personnes concernées.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

- Soutenir politiquement la « Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes » et y jouer en rôle proactif en faveur de la reconnaissance des réfugiés climatiques, et soutenir toute autre initiative qui promeut une migration dans la dignité des réfugiés climatiques.

3. Une transition sociétale au service du bien commun

Le dérèglement climatique pose un défi majeur pour les sociétés dans leurs capacités à satisfaire les besoins humains de base.

De manière réciproque, sans changement profond de notre économie, de notre société et de nos modes de gestion et de gouvernance, la transition écologique ne pourra pas aboutir.

3.1 Des politiques ambitieuses fondées sur les principes de régénération

Pour atteindre l'objectif de réduction de 55% des émissions luxembourgeoises d'ici 2030 prévu dans le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg, il est nécessaire de se fixer des objectifs plus ambitieux en matière de décarbonisation. Mais la décarbonisation, sans remise en question de nos niveaux de consommation actuels, peut entraîner d'autres impacts environnementaux négatifs.

Il sera nécessaire d'évoluer vers des modèles cherchant non seulement à prévenir les dommages, mais aussi à réparer ce qui a été détruit et à régénérer ce qui a été perdu.¹

Pour Votum Klima il est indispensable de :

- Viser une réduction de 65% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, au lieu de 55% ;
- Se fixer des objectifs ambitieux en matière d'actions climatiques afin de ralentir le changement climatique, de développer la résilience et de régénérer les ressources endommagées ;
- Encourager tous les acteurs, notamment les communes, à aller plus loin que ce que prévoit le cadre national et à montrer le bon exemple.

3.2 Une transition socialement juste

La crise climatique est largement alimentée par les activités polluantes d'une minorité de la population. Les 10% les plus riches émettent près de 50% du total des émissions mondiales de carbone². En Europe et dans le monde, les personnes aux revenus les plus faibles subissent le plus les effets du changement climatique et de la pollution, alors qu'elles ont moins de ressources pour s'adapter ou adopter des comportements écologiques. La lutte contre le changement climatique est donc liée à la justice sociale.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

- Veiller à ce que toutes les politiques donnent la priorité à l'intérêt général et au bien commun, qu'elles renforcent la solidarité et la résilience de la société, et qu'elles soient justes socialement et sans coûts supplémentaires pour les personnes défavorisées ;
- Garantir que les comportements écologiques ne soient pas uniquement réservés

1. <https://jjec.fr/la-regeneration-durable-est-le-seul-moyen-darranger-les-choses-avec-la-planete/>

2. World inequality lab, 2023. Climate inequality report 2023

- aux ménages les plus aisés, mais deviennent accessibles à tou.tes et ne dépendent pas des revenus ;
- Combiner les politiques climatiques avec des mesures prises dans d'autres domaines politiques (par exemple, offensive dans la construction de logements sociaux, expansion des transports en commun) ;
- Éliminer les inégalités fiscales existantes et mettre en œuvre une véritable réforme fiscale axée sur une plus grande justice sociale.

3.3 Une évolution du paradigme économique au profit du bien commun

La croissance économique est souvent considérée comme la panacée universellement prescrite pour améliorer le sort de tous. Or, la croissance quantitative économique, mesurée à travers l'augmentation du Produit Intérieur Brut, est corrélée à la hausse des émissions de gaz à effets de serres¹. De plus, la croissance économique contribue fortement aux inégalités sociales. Depuis 2020, les 1% les plus riches ont capté près de 63% de toutes les nouvelles richesses créées².

Il faudra repenser notre façon de vivre et les bases de notre économie et penser des modèles alternatifs qui mettent l'accent sur le bien commun, la qualité de vie, la justice sociale et la protection de l'environnement.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

- Engager un débat participatif et multipartite sur notre modèle économique, sur la nécessité d'une croissance quantitative du Produit Intérieur Brut et sur des modèles économiques innovants (économie du bien commun, économie de partage, revenu de base universel, post-croissance, etc.) ;
- Utiliser des indicateurs autres que le Produit Intérieur Brut pour mesurer le bien commun, la qualité de vie, l'équité sociale, la protection de l'environnement, les intérêts des générations futures, et intégrer ces indicateurs dans l'élaboration des politiques ;
- Mettre en œuvre des projets pilotes permettant d'expérimenter à petite échelle de nouveaux paradigmes économiques (comme l'économie du bien commun).

1. Earth4all - <https://www.youtube.com/watch?v=WLLP03i4Ds8>, <https://www.mediapart.fr/journal/economie/031022/la-veritable-sobriete-c-est-la-decroissance>
 2. <https://www.oxfam.org/en/research/survival-richest>

3.4 Une gouvernance participative, inclusive et transformatrice

Au Luxembourg, les initiatives de participation citoyenne se sont multipliées ces dernières années. Si ces initiatives sont à saluer, elles ne remplissent souvent pas les conditions pour être considérées comme de véritables participations citoyennes. Selon Sherry Arnstein, qui a proposé une échelle pour évaluer le niveau de participation citoyenne, une véritable participation nécessite l'implication des participants dans le processus décisionnel.

Plus la population est impliquée dans les processus politiques, plus elle s'approprie la démocratie et les mesures climatiques mises en place.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

- Permettre une plus grande participation citoyenne à la gouvernance dans tous les domaines ;
- Assurer un haut niveau de participation citoyenne donnant un réel pouvoir décisionnel (« pouvoir effectif » selon l'échelle de Arnstein¹) et inscrivant la participation citoyenne sur le long terme pour créer un changement sociétal ;
- Garantir les conditions nécessaires à la participation citoyenne, par exemple impliquer les citoyen.nes du début à la fin du processus, s'assurer que l'ensemble de la population se sente légitime pour participer, assurer une modération inclusive, garantir la transparence et favoriser les échanges réguliers avec la société ;
- Créer des groupes de réflexion participatifs et multipartites (de type think tank) pour identifier les besoins réels de la société et élaborer des stratégies de transition à long terme, notamment dans le domaine de la transition alimentaire ;
- Mettre en œuvre des dispositifs permettant aux citoyen.nes de consacrer du temps aux processus participatifs, selon des modalités à définir en concertation avec les parties prenantes de la société (par exemple : réduction du temps de travail, congé « participation », revenu de base universel etc.) ;
- Engager une réforme de la gouvernance et créer une « chambre de citoyen.nes » en parallèle à la chambre des députés ;
- Elargir la « tripartite » à une « quadripartite » en ajoutant une partie représentant les intérêts des générations futures.

1. Sherry Arnstein a proposé une échelle pour évaluer le niveau de participation citoyenne, en allant de la non-participation au pouvoir effectif, en passant par la coopération symbolique.

3.5 Une approche axée sur le genre dans les politiques climatiques

Il apparaît de plus en plus clairement que les femmes sont plus vulnérables au changement climatique que les hommes. Les conséquences du changement climatique amplifient les inégalités existantes entre les genres et font peser des menaces particulières sur les moyens de subsistance, la santé et la sécurité des femmes et des filles¹. Lors de la COP26 en novembre 2021, les femmes ont déclaré que le changement climatique « *n'est pas neutre du point de vue du genre* » et que leur participation à l'action climatique était nécessaire².

Pour Votum Klima il est indispensable de :

- Inclure une approche axée sur le genre dans les politiques climatiques à tous les niveaux (élaboration, prise de décision, mise en œuvre).

1. <https://www.unwomen.org/en/news-stories/explainer/2022/02/explainer-how-gender-inequality-and-climate-change-are-interconnected>

2. <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1108212>

3.6 Une intégration de la protection du climat et du développement durable dans les programmes éducatifs, scolaires et de formation continue

Un des enjeux majeurs de la transition est la sensibilisation des jeunes et des adultes à la complexité des défis environnementaux et sociétaux auxquels nous sommes confrontés. Il est primordial que les actions de sensibilisation dépassent le cadre de l'école et s'adressent de manière renforcée à la population adulte, sous la forme d'éducation à la citoyenneté informelle tout au long de la vie (Life Long Learning) afin de ne pas déléguer la responsabilité de la protection du climat aux jeunes.

Pour Votum Klima il est indispensable de :

- Intégrer le développement durable, la protection du climat et la justice climatique dans tous les programmes d'éducation formelle et informelle, et promouvoir en particulier l'éducation à la citoyenneté à l'attention de la population adulte.



Rédaction : Katy Medernach

Contributions : ASTM, Caritas Luxembourg, CELL, Cercle, Eurosolar, Etika, Fairtrade, FDH, Greenpeace, Partge.lu, Natur an Umwelt, Provelo, SOS Faim, Vereenegung fir Biolandwirtschaft Lëtzebuerg a.s.b.l.

Juin 2023 | 500 exemplaires

Imprimé au Luxembourg sur papier 100% recyclé | Impression neutre en carbone.



Avec les contributions de :

